



Réduction à la source

Fiches informatives

1

CONTEXTE

Déjà en 1970, le rapport intitulé *Halte à la croissance?*, désormais connu sous le nom de « rapport du Club de Rome », mettait en garde contre les périls d'une croissance économique incontrôlée sur le développement humain et sur la qualité de l'environnement. Les discussions découlant d'une série d'événements internationaux comme la commission Brundtland en 1987 et la conférence de Rio en 1992 ont aussi rappelé l'urgence d'agir pour concilier l'économie et l'environnement.

À l'échelle du Canada, le Protocole national sur l'emballage (1990), élaboré et adopté par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, a été mis en œuvre au moyen d'une entente volontaire avec l'industrie. L'initiative visait la réduction du poids des emballages de 50% avant 2000. En 1996, on observait une diminution de 51% du poids des emballages destinés à l'élimination. Or, cette réduction de poids a été surtout obtenue par des substitutions de matières : des contenants en métal et en verre sont devenus des contenants en plastique, plus légers. La réduction du poids des emballages étant toujours un sujet d'actualité, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement reprenait au début de 2009 un exercice de consultation ayant pour objectif de définir une stratégie pancanadienne sur l'emballage écologique.

Au Québec, dès 1989, la *Politique québécoise de gestion intégrée des déchets* annonçait clairement que la priorité serait accordée à la réduction à la source des matières résiduelles. Cette politique exprimait la volonté de passer d'une société de consommation à une société de conservation et proposait des objectifs ainsi que des moyens pour y parvenir. Parmi les solutions envisagées, mentionnons l'accroissement de la durée de vie des biens, la diminution de l'usage de matériaux dans les produits et les emballages de même que le remplacement de produits jetables par des produits durables. Les outils d'intervention proposés étaient d'ordres incitatif et réglementaire.

Aujourd'hui au Québec, les bonnes intentions en matière de réduction à la source sont toujours au premier plan. Depuis près de 20 ans, différents partenariats et moyens ont été mis en œuvre par RECYC-QUÉBEC dans le but de sensibiliser davantage la population à la consommation responsable. En voici des exemples : le programme VERRR¹, qui soutient financièrement des projets d'information, de sensibilisation et d'éducation concernant les 3RV²; les outils de sensibilisation conçus en collaboration avec des partenaires du milieu de l'éducation; le programme ICI ON RECYCLE!, qui exige notamment la mise en place de mesures de réduction; le programme VISEZ juste!, qui fait la promotion de l'application des 3RV auprès des ministères et des organismes publics québécois; et la responsabilité élargie des producteurs pour la gestion des huiles et des peintures.

D'autres initiatives d'envergure misant sur la réduction à la source sont aussi en place, comme la certification Cégep vert du Québec, le mouvement des Établissements verts Brundtland et le *Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplètes*³.

¹ Visons l'éducation à la réduction, au réemploi et au recyclage.

² Réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation.

³ *Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplètes*, avril 2008, www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/CodeVolontaire-sacs.pdf.

Réduction à la source

Fiches informatives

Malgré la création d'outils et de programmes, les mêmes constats reviennent, et les recommandations d'actions pertinentes ayant plus d'ampleur se succèdent, notamment dans le rapport de la Commission sur la gestion des matières résiduelles du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (1997), la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (2000), la Loi sur le développement durable adoptée par le gouvernement du Québec (2006) et le *Rapport du commissaire au développement durable* (2007)⁴.

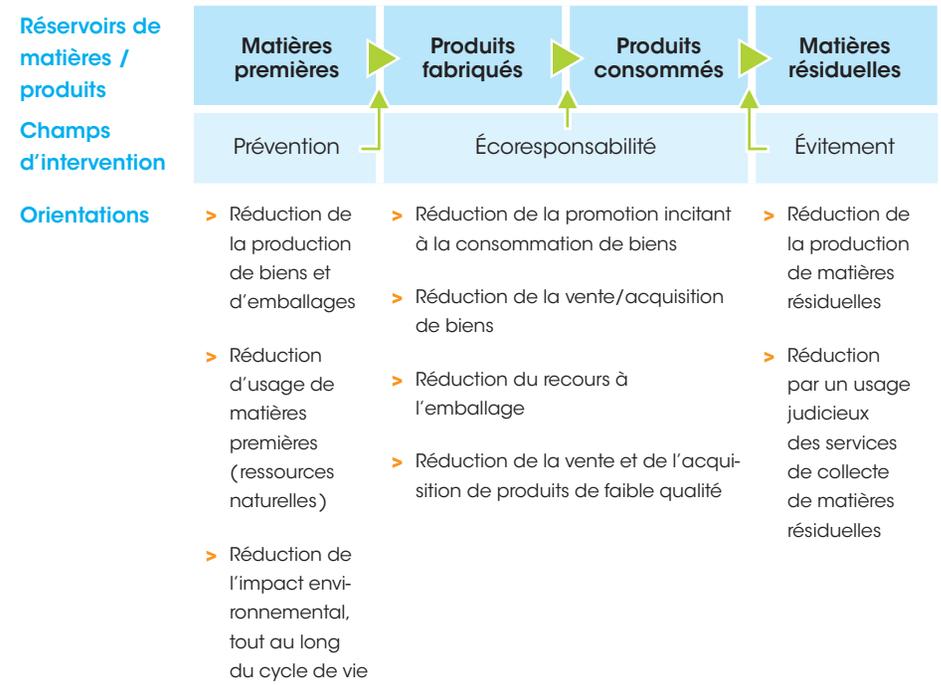
Pourtant, avec les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement à la fin des années 1990 et au début des années 2000, le Québec s'est doté des moyens légaux nécessaires pour aller plus loin dans la réduction à la source des matières résiduelles. La loi l'autorise ainsi : à déterminer la proportion et le contenu en matières récupérées de produits et d'emballages ; à interdire l'usage de certaines matières ; à régir la composition, la forme, le volume, la dimension et le poids de contenants d'emballage ; et, enfin, à régir l'étiquetage, afin de mieux informer les consommateurs sur les avantages et les inconvénients que comportent certains produits en fait de propriétés environnementales.

Définition de la réduction à la source RECYC-QUÉBEC s'appuie sur la définition suivante de la réduction à la source : « Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit⁵. »

Dans une perspective où l'on cherche à empêcher la génération et par extension, la gestion de matières résiduelles, cette définition couvre donc les étapes de la fabrication des produits – et implicitement de leur conception – jusqu'à leur usage en fin de vie. Si l'on respecte la hiérarchie des 3RV, dès qu'un bien subit un reconditionnement au-delà de son entretien normal ou qu'il est confié à un tiers, il sort de l'étape de la réduction pour passer au réemploi ou au recyclage. La gestion sur place d'une matière, comme l'herbicyclage et le compostage domestique, est pour sa part considérée comme de la réduction à la source puisqu'elle évite de générer un résidu qui, autrement, serait pris en charge par une collecte en bordure de rue. De cette définition découle aussi que, dès qu'une matière devient résiduelle, il est trop tard pour la réduire ; il reste à la mettre en valeur par le réemploi, le recyclage ou la valorisation, ou, ultimement, à l'éliminer.

On peut illustrer le concept de réduction à la source à l'aide de trois éléments : les réservoirs, les champs d'intervention et les orientations. Les trois champs d'intervention (prévention, écoresponsabilité et évitement) viennent, selon différentes orientations, réduire le flux de matières circulant d'un réservoir à l'autre, des matières premières aux matières résiduelles (voir la figure 1). En définitive, la réduction à la source est ici définie comme tout moyen mis en œuvre pour prévenir ou éviter la génération de matières résiduelles.

Figure 1 - La réduction à la source



⁴ Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008, tome II - Rapport du commissaire au développement durable 2007, www.vgg.gouv.qc.ca/fr/publications/rapport-annuel/2007-2008-T2/Rapport2007-2008-T2.pdf.

⁵ Ministère de l'Environnement et de la Faune (1998), Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008.

Réduction à la source

Fiches informatives

ENJEUX

Les enjeux de la réduction à la source peuvent être établis dans les trois sphères du développement durable : l'environnement, la société et l'économie.

Environnement Sous l'angle environnemental, plus particulièrement celui de la gestion des matières résiduelles, trois catégories d'impacts sont associées à la réduction à la source des résidus : les impacts liés à l'extraction et à la transformation des ressources, les impacts liés à la consommation et à l'usage de produits ainsi que ceux associés à la gestion en fin de vie utile des produits.

EXTRACTION ET TRANSFORMATION DES RESSOURCES

L'extraction de matières premières et leur transformation en produits finis engendrent de nombreux impacts environnementaux. Elles accroissent, notamment, la pression sur les réserves de ressources naturelles (surtout sur celles qui ne sont pas renouvelables, comme le pétrole), altèrent des écosystèmes et des habitats naturels et contaminent, à divers degrés, l'eau, l'air et le sol. Il ne faut pas non plus négliger l'impact important du transport des matières premières vers les lieux de transformation et de production, de même que celui du transport des produits vers les lieux de consommation.

CONSOMMATION ET USAGE

Malgré l'efficacité énergétique accrue des appareils électroménagers d'aujourd'hui, leur durée de vie s'écourte : un appareil neuf moyen aurait une durée de vie de 7 ans au lieu des 20 ans qu'il était courant de voir avant les années 1980. À cette tendance s'ajoutent des garanties sur les produits moins étendues et dont la période est plus courte. La vente de garanties prolongées à prix fort est devenue une pratique courante. Maintenant, lorsqu'un consommateur souhaite faire réparer un appareil, il se bute à un lot d'embûches : moins de réparateurs spécialisés, des pièces de remplacement peu accessibles et chères (quand elles existent), une main-d'œuvre coûteuse, des délais pour la réparation, etc., autant d'éléments qui dissuadent de prolonger la vie de ses biens. Acheter un nouveau produit représente souvent une solution plus simple qu'investir temps et argent dans la réparation de celui qu'on possède, dans la recherche de pièces de rechange ou, parfois, dans des procédures judiciaires.

FIN DE VIE DES PRODUITS

Les résultats du *Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec* indiquent que plus de 13 millions de tonnes de matières résiduelles ont été générées en 2008, dont encore près de la moitié échappent à une mise en valeur et finissent à l'élimination par enfouissement ou par incinération. Malgré une tendance à la hausse de la mise en valeur par le recyclage ou par la valorisation, notamment par le compostage, la génération de matières résiduelles ne cesse de croître au Québec. Une corrélation existe d'ailleurs avec le développement économique et les investissements dans les infrastructures.

Ce constat s'observe aussi sur le plan mondial. En effet, la génération moyenne de matières résiduelles venant des ménages des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques est en constante croissance depuis 1990. Sur une période de 18 ans (de 1990 à 2008), la hausse cumulée a atteint plus de 10% d'augmentation par habitant⁶.

L'élimination des matières résiduelles cause des impacts de différents ordres : contamination possible des eaux et des sols, dégagement d'odeurs, occupation de grands espaces, modification de l'environnement (installation d'un lieu d'enfouissement ou d'un incinérateur, aménagement d'infrastructures et de routes, etc.), altération du paysage, camionnage, bruit et diminution des valeurs foncières des propriétés environnantes.

Une gestion responsable des matières résiduelles qui s'appuie sur les 3RV comporte des effets bénéfiques sur les plans environnemental, social et économique. Ainsi, le réemploi, le recyclage et la valorisation apportent des retombées économiques (emplois, investissements, produits à valeur ajoutée, etc.), en plus de permettre la préservation des ressources naturelles, d'énergie et d'eau ainsi que le captage et l'évitement de gaz à effet de serre dans le cas de la valorisation. Cependant, malgré ces retombées bénéfiques de l'industrie de la mise en valeur, certaines nuisances environnementales resteront, particulièrement en matière de transport. Une réduction globale de la génération de matières résiduelles apparaît souhaitable, surtout pour celles ne trouvant pas de débouchés de mise en valeur.

⁶ Organisation de coopération et de développement économiques (2008), *Indicateurs clés de l'environnement*.

Réduction à la source Fiches informatives

Société La société de consommation actuelle se caractérise par l'omniprésence de la sollicitation publicitaire. La publicité se renouvelle sans cesse et se rencontre partout, dans la rue comme dans les transports collectifs, en passant par la télévision et les toilettes publiques. Bref, la publicité est présente partout où un consommateur potentiel peut se trouver. Les lieux exempts de sollicitation publicitaire sont devenus rares.

Signe d'une surenchère de sollicitation, l'industrie publicitaire constate qu'elle fait face à un phénomène d'évitement de la publicité par les consommateurs. La publicité télévisée fait particulièrement l'objet d'évitement (zapping), bien qu'aucun média n'y échappe⁷.

Économie L'activité économique étant directement liée aux dépenses des ménages et des entreprises, réduire la consommation est souvent considéré comme dommageable pour l'économie. Selon le Bureau de la consommation du Canada, «les consommateurs sont le principal moteur de l'économie de marché [...], les achats de consommation représentent plus de la moitié de l'activité économique au Canada. Le degré de confiance des consommateurs dans leur capacité de dépenser et de gérer leurs dettes peut influencer considérablement sur la demande globale et, par conséquent, sur la croissance économique, la création d'emplois et l'investissement⁸». Or, une économie véritablement en santé devrait être cohérente avec les valeurs environnementales de la société; cela pourrait se traduire par une consommation moindre et plus réfléchie.

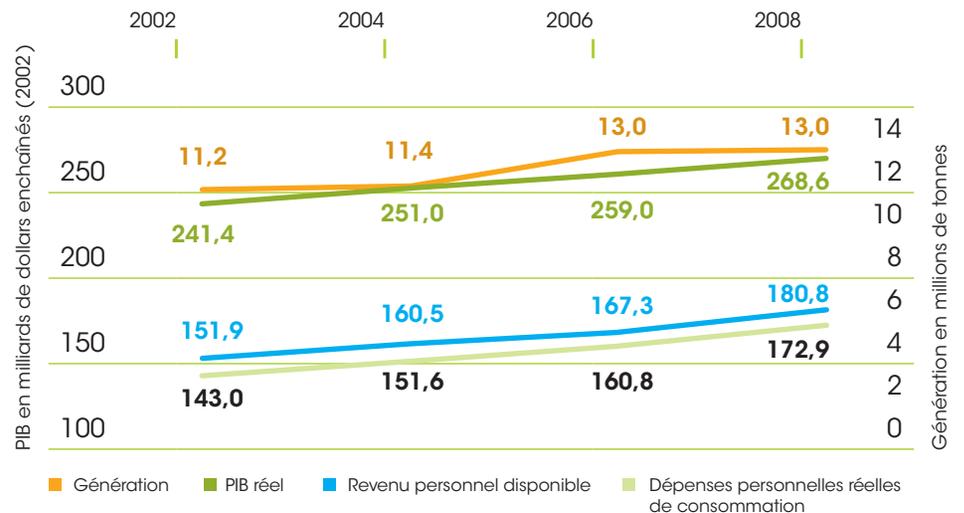
FACTEURS D'INFLUENCE

Malgré la possibilité de mettre en œuvre de nombreuses actions préventives en gestion des matières résiduelles, le défi de mesurer leurs effets reste entier. Les difficultés se posent à plusieurs égards. Notamment, puisqu'un lien clair apparaît entre la consommation des ménages et des entreprises et la génération de matières résiduelles, il importe de tenir compte pour les mesurer de différents facteurs comme la conjoncture économique, les ventes au détail, la taille des ménages, les effets d'obsolescence et la publicité.

⁷ Ipsos Descarie et l'Association marketing canadienne de l'affichage (2008), *Une journée dans la vie*.
⁸ Bureau de la consommation du Canada (2007), *Rapport sur les tendances de consommation*.

1. Conjoncture économique et matières résiduelles Le produit intérieur brut québécois est directement lié aux dépenses personnelles des ménages et, par ricochet, à la génération de matières résiduelles. La figure 2 illustre bien cette relation. Il est à noter que la période de ralentissement économique de la fin 2008 et de 2009 a provoqué des effets mesurables sur l'économie. Par exemple, les ventes au détail au Québec ont chuté de 2,2% entre juillet 2008 et juillet 2009⁹.

Figure 2 - Relation entre l'économie et la génération de matières résiduelles 2002-2008



Source : Institut de la statistique du Québec, Comparaisons interprovinciales, www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjnr_econm/TSC/index.htm.

Note : La méthode de calcul du PIB en dollars enchaînés (ou dollars constants), adoptée par Statistique Canada en 2001, tient compte des fluctuations des prix relatifs et de la composition de la production au fil du temps. Pour en savoir plus : www.statcan.gc.ca/concepts/cf/8102792-fra.htm.

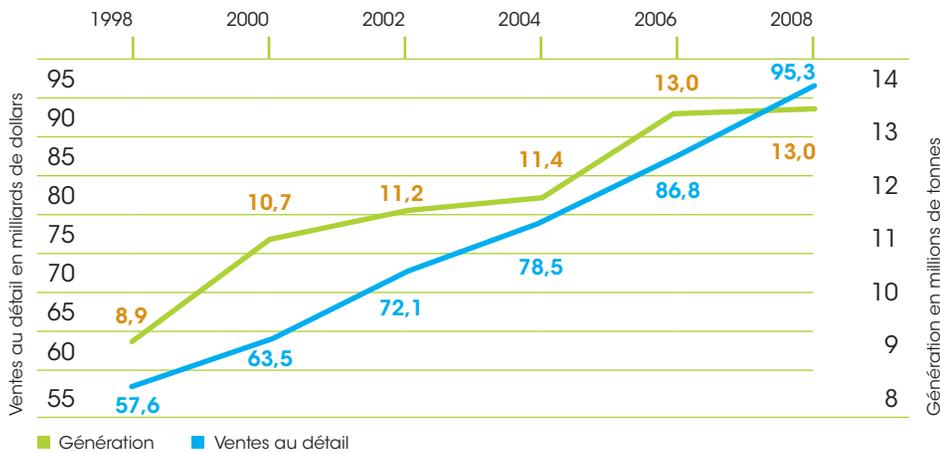
⁹ Statistique Canada (2009), *Indicateurs économiques, par province et territoire (mensuel et trimestriel)*.

Réduction à la source

Fiches informatives

2. Ventes au détail Il existe un rapport étroit entre les ventes au détail et la génération de matières résiduelles (voir la figure 3). En définitive, la variation des revenus disponibles pour les ménages influe sur la consommation et, conséquemment, sur la génération de matières résiduelles.

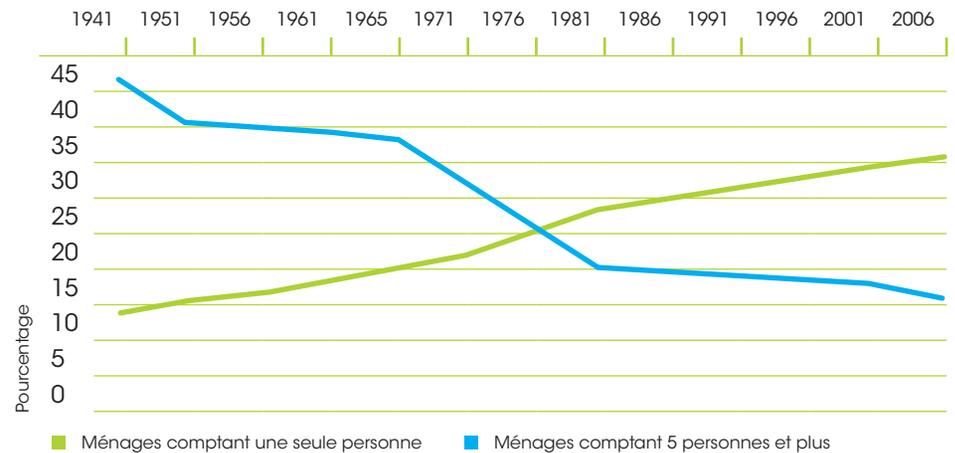
Figure 3 - Relation entre les ventes au détail et la génération de matières résiduelles 1998-2008



Source : Statistique Canada, Ventes au détail, par province et territoire, www40.statcan.gc.ca/102/cst01/trad17a-fra.htm.

3. Taille des ménages À population égale, le nombre de ménages croît, puisque la taille des ménages a tendance à diminuer au Canada (familles monoparentales et personnes seules). Cela fait en sorte d'augmenter la consommation de biens de base (meubles, électroménagers, etc.). Ces biens deviendront obsolètes et finiront possiblement en matières résiduelles à moyen terme.

Figure 4 - Évolution de la taille des ménages au Canada (Statistique Canada, 2007)



Réduction à la source

Fiches informatives

4. Effets d'obsolescence Qu'elles soient planifiées par le fabricant ou tributaires de la vitesse des changements technologiques, les manifestations de l'obsolescence sont multiples pour de nombreux produits de consommation. La fin de vie d'un produit se manifeste tant de manière fonctionnelle (un appareil informatique devenu incompatible avec la récente technologie) que dans les perceptions (un vêtement encore fonctionnel, mais jugé démodé). Aussi, les consommateurs doivent composer avec des produits de qualité discutable et non conçus pour être réparés, ce qui se répercute inévitablement sur la durée de vie et la génération de matières résiduelles. On note également que les changements de normes techniques de l'industrie ont une influence marquée sur le taux de remplacement des anciens appareils; ceux-ci finissent à la récupération ou pire, aux déchets. C'est actuellement le cas pour les téléviseurs avec l'arrivée des signaux numériques haute définition qui remplacent progressivement les signaux analogiques.

5. Sollicitation publicitaire La publicité contribue de manière évidente à la société de consommation; c'est l'objectif même de la publicité que de faire vendre. L'industrie de la publicité voit ses investissements publicitaires croître année après année, ceux-ci ayant atteint au Québec en 2007 près de 2 milliards de dollars. En outre, leur croissance annuelle moyenne est de 7% depuis les six dernières années¹⁰. La corrélation entre la publicité et la consommation a été particulièrement étudiée dans le contexte des campagnes antitabac. Dans la foulée des contestations judiciaires des annonceurs entourant l'interdiction de promouvoir la vente des produits du tabac, la diminution des ventes de produits a été associée directement à cette interdiction.

6. Autres facteurs à considérer D'autres facteurs influent sur la consommation, dont les changements démographiques (vieillesse de la population), les taux d'intérêt et la capacité d'emprunter, les attentes des consommateurs à l'égard de la conjoncture économique (niveau de confiance), les habitudes de consommation (repas au foyer ou hors foyer), les sinistres et les catastrophes naturelles.

La complexité d'obtenir des données précises sur les gisements de ressources naturelles disponibles, la variété des flux de matières dans un contexte de mondialisation et l'influence sur la consommation de facteurs économiques intangibles sont autant de facteurs qui compliquent la distinction des effets associés seulement à des actions de réduction à la source.

Mesure actuelle de réduction à la source au Québec Vu les nombreux facteurs à considérer, il est complexe de mesurer la réduction à la source par rapport à la consommation pour un ensemble de produits ou certaines catégories de produits. Cependant, afin notamment de mieux cibler les actions de réduction à la source efficaces à mettre en place, il est possible de mesurer l'effet ou le résultat de l'application de moyens particuliers susceptibles d'influencer les comportements des producteurs et des consommateurs.

Par exemple, la diminution des matières résiduelles obtenue par la conversion de factures sur papier en factures électroniques ou par la réduction de la distribution de bottins téléphoniques pourrait se mesurer en poids ou en volume, l'optimisation d'un procédé industriel pourrait s'exprimer en quantité de matières premières non utilisées et le choix de ne plus consommer de bouteilles d'eau ou de produits à usage unique (jetables) pourrait s'observer par une baisse du volume des ventes de ces produits.

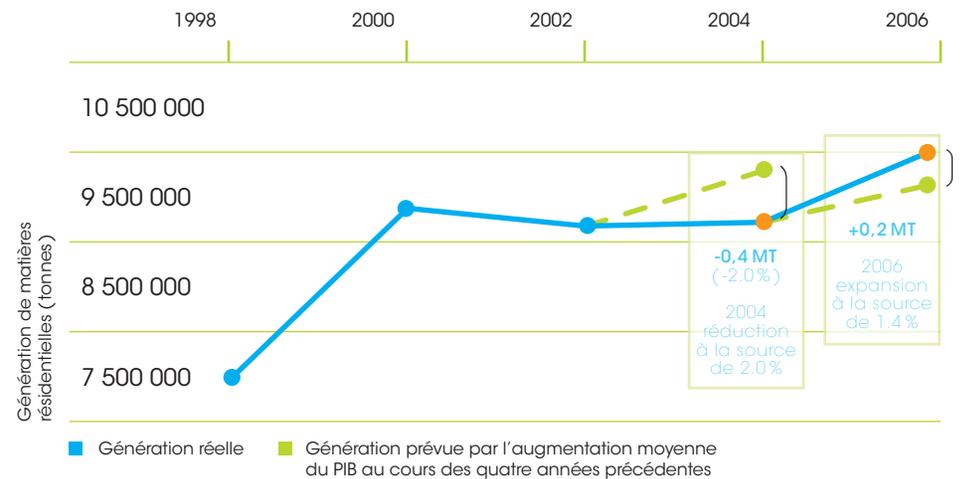
Réduction à la source

Fiches informatives

Pour vérifier l'atteinte des objectifs, le *Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec*, établi tous les deux ans par RECYC-QUÉBEC, s'appuie sur des calculs du taux de récupération. A priori, ce taux ne rend pas justice aux efforts de réduction à la source et de réemploi, bien que ceux-ci contribuent à réduire la génération et donc l'élimination de matières résiduelles. Or, depuis 2004, un calcul de la réduction à la source est effectué et présenté dans les bilans à titre indicatif.

Une méthode américaine conçue par l'Environmental Protection Agency des États-Unis permet d'estimer la réduction à la source sur le territoire québécois. Il faut d'abord déterminer quelle variable économique explique le mieux les variations de matières générées observées. Au Québec, il s'agit du produit intérieur brut réel. Des études européennes s'appuient également sur la performance économique pour évaluer la génération de matières résiduelles. En s'inspirant de ces méthodes, on peut mesurer globalement la réduction à la source en comparant la génération des matières résiduelles et le produit intérieur brut.

Figure 5 - Réduction ou expansion à la source: estimation à partir de l'évolution du PIB pour 2004 et 2006 (Recyc-Québec, 2006)



Précisons que cette mesure de réduction à la source ne tient pas compte de certains facteurs d'influence, par exemple du développement technologique qui accentue l'obsolescence des produits, des variations saisonnières pouvant diminuer la quantité de résidus verts (branches, herbes, feuilles et résidus de jardin) et des pratiques commerciales pouvant affecter les investissements engagés dans des projets industriels ou immobiliers (construction, rénovation, démolition).



Réduction à la source

Fiches informatives

POUR PLUS D'INFORMATION

Ligne INFO-RECYC:

1 800 807-0678 (sans frais)
514 351-7835 (Montréal)

Adresse de courrier électronique:

info@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Site Internet:

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

LIENS INTERNET UTILES

Réduire à la source – État de situation et pistes d'action

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/reduire-source.pdf

Gérer les matières résiduelles à la maison – Pourquoi et comment réduire?

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/maison/reduction.asp

Le bilan et les suites du colloque Produire et consommer autrement (2009)

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/industrie/colloqueEEQ-RQ.asp

Dernière mise à jour : février 2010